

brasserie du monde et qui devraient pouvoir faire de même dans tout le Canada.

Je le répète, un grand nombre de ces entraves se sont accumulées au fil des ans. La réglementation est si dense et si diverse qu'il sera très ardu de recréer un contexte où les producteurs efficaces survivent et prospèrent et où les producteurs marginaux qui ne savent pas vraiment ce qu'ils font sont éliminés. Les forces du marché sont là pour cela. Qui plus est, je crois que le rôle du gouvernement consiste à assurer l'application de normes de santé et de sécurité mais lorsqu'il devient nécessaire de verser des centaines de milliers de dollars pour obtenir un quota de production, alors un problème réel existe. En fin de compte, c'est le consommateur qui paie la note et il est grand temps que l'on se porte à sa défense au lieu de protéger des producteurs inefficaces.

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, tout d'abord je suis heureux que l'est du Canada n'ait pas été blâmé pour le nombre de brasseries qu'il y a dans le pays. Deuxièmement, je voudrais dire au député de Western Arctic (M. Nickerson) que je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

Pour commencer, précisons que les gouvernements des deux niveaux parlent pour la forme de réduire les barrières qui entravent le commerce interprovincial depuis aussitôt longtemps que je peux me rappeler. Pour ceux d'entre nous qui viennent de l'industrie et qui ont travaillé pour des industries essentiellement tributaires du commerce interprovincial, ces barrières constituent un obstacle presque insurmontable. On incite les Canadiens à être plus compétitifs pour pouvoir prendre la place qui leur revient dans les échanges bilatéraux et multilatéraux avec les États-Unis et le reste du monde. Et pourtant nous nous heurtons à tous ces obstacles semés sur notre chemin dans notre propre pays. Dans un pays aussi étendu que le nôtre, les disparités régionales sont inévitables. C'est un problème auquel il faut faire face, sans doute. Malheureusement, la façon dont nous avons choisi d'attaquer ce problème se reflète dans la façon dont nous faisons des affaires dans le pays.

• (1800)

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président, juste au moment où je débutais.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

[Français]

Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ajournement

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE. B) LA DISPARITÉ RÉGIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Le 14 octobre 1986, monsieur le Président, j'ai posé au premier ministre (M. Mulroney) une série de questions au sujet des recommandations de la Commission Forget, recommandations qui permettraient au gouvernement fédéral de réduire de 3 milliards de dollars les prestations d'assurance-chômage, dont 727 millions seraient soustraits à l'économie des provinces de l'Atlantique. J'ai demandé par exemple au premier ministre de dire à la Chambre et aux Canadiens quelle était la position du gouvernement du Canada au sujet du rapport de la Commission Forget. Le premier ministre m'a répondu que ce rapport n'avait pas été déposé, qu'il n'existait pas encore dans sa forme définitive et que, partant, lui-même ne pouvait prédire comment le gouvernement du Canada allait l'accueillir.

C'est de notoriété publique que le rapport de la Commission Forget est déposé depuis quelques mois, plus précisément depuis la fin de novembre. La Chambre et les Canadiens ne savent toujours pas le sort que le gouvernement du Canada réserve à la recommandation visant à réduire de quelque 3 milliards de dollars les prestations d'assurance-chômage, et, plus précisément, de retirer les trois quarts de un milliard de dollars de l'économie des seules provinces de l'Atlantique.

Le gouvernement a eu des mois pour étudier ce rapport. J'aimerais maintenant connaître sa position officielle à l'égard ces recommandations que je qualifierais de draconiennes.

J'ai par ailleurs soulevé toute la question de la stratégie ou de la politique du gouvernement relativement aux disparités régionales. Le 14 octobre, le premier ministre m'a répondu qu'il se rendait à Charlottetown pour rencontrer ses homologues provinciaux, ajoutant qu'il espérait inaugurer une nouvelle ère de consultations, de collaboration et de discussions en vue de la mise en application prochainement d'une politique de développement régional. C'était en octobre; beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis, et il n'y a toujours pas de politique de développement régional. Nous n'avons certainement pas vu poindre la nouvelle ère de consultation et de collaboration.

Le fait est qu'encore aujourd'hui au cours de la période des questions, certains députés en colère ont posé des questions au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) qui envisage de signer un accord ou un protocole avec la France au sujet des réserves de poisson au large des îles Saint-Pierre et Miquelon, privant ainsi les pêcheurs terre-neuviens de leur droit traditionnel et historique de pêcher dans les eaux canadiennes.

Cette entente a été signée sans aucune consultation avec les premiers ministres des provinces atlantiques, les syndicats de pêcheurs de l'Atlantique, les députés représentant cette région ni même comme on nous l'a appris aujourd'hui, les membres du Cabinet provenant des provinces atlantiques. Si nous sommes vraiment à l'aube d'une nouvelle ère de consultation et de coopération dans les relations fédérales-provinciales, souhaitons que cette nouvelle politique rende l'âme avant de provoquer un plus grand fouillis que celui dans lequel s'est empiétré aujourd'hui le ministre des Pêches.